

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Relative à l'approbation de l'étude des éléments de l'environnement, du paysage ou de l'architecture à protéger et ses prescriptions au titre de l'article L.111-22 du Code de l'Urbanisme

### Commune de SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

Le public est informé que, par arrêté n°32-2020 du 04 août 2020, M. le Maire de Saint-Jean-de-Cuculles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'approbation de l'étude des éléments de l'environnement, du paysage ou de l'architecture à protéger et ses prescriptions au titre de l'article L.111-22 du Code de l'urbanisme

- Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'approbation de l'étude des éléments de l'environnement, du paysage ou de l'architecture à protéger et ses prescriptions au titre de l'article L.111-22 du Code de l'urbanisme.
- La durée prévue de l'enquête publique est de 33 jours : du lundi 14/09/2020 à 9h00 au vendredi 16/10/2020 à 12h00 inclus.
- Monsieur Eric HEBRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
- Au terme de l'enquête publique :
  - le projet de l'étude des éléments de l'environnement, du paysage ou de l'architecture à protéger et ses prescriptions au titre de l'article L.111-22 du Code de l'urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par le Conseil municipal.
  - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans 2 journaux diffusés dans le département de l'HERAULT, désignés ci-après :
    - Midi-Libre
    - Le Paysan du Midi

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :  
- avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,  
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Un avis d'enquête sera affiché à la mairie de Saint-Jean-de-Cuculles, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique (note de présentation et dossier d'enquête) seront disponibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : [www.saint-jean-de-cuculles.fr](http://www.saint-jean-de-cuculles.fr)

- Les pièces du dossier relatif à l'étude des éléments de l'environnement, du paysage ou de l'architecture à protéger et ses prescriptions au titre de l'article L.111-22 du Code de l'urbanisme ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront consultables du lundi 14/09/2020 à 9h00 au vendredi 16/10/2020 à 12h00 en mairie de Saint-Jean-de-Cuculles aux heures d'ouverture de la mairie rappelées ci-après : Le mardi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Un poste informatique sera aussi disponible pour les consulter en mairie de Saint-Jean-de-Cuculles.

Toute personne pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur, de telle sorte qu'elles lui parviennent au plus tard avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») :  
Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles – 1049 chemin du Pic St Loup – 34270 Saint-Jean-de-Cuculles.

Toute personne pourra également consigner ses observations par mail à l'adresse suivante : [mairie@cuculles.fr](mailto:mairie@cuculles.fr) en mentionnant en objet Enquête Publique - éléments à protéger.

Toute personne pourra également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique dès publication de cet avis.

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante :  
Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles - 1049 chemin du Pic St Loups - 34270 Saint-Jean-de-Cuculles.

- Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles aux jours et heures suivants :

- lundi 14 septembre 2020 : de 9h00 à 12h00
- lundi 21 septembre 2020 : de 9h00 à 12h00
- lundi 05 octobre 2020 : de 9h00 à 12h00
- vendredi 16 octobre 2020 : de 9h00 à 12h00 date et heure de clôture de l'enquête

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues devront être respectées.

- À l'expiration du délai de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.  
Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, les procès-verbaux de synthèse des observations qu'il remet à M. le Maire de Saint-Jean-de-Cuculles. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur remettra son rapport à M. le Maire de St-Jean-de-Cuculles le 13 novembre 2020. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de l'HERAULT et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles aux jours et heures d'ouverture habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune ([www.saint-jean-de-cuculles.fr](http://www.saint-jean-de-cuculles.fr)). Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture, par le commissaire enquêteur, de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration.